

10. Déterminer les ressources humaines et financières nécessaires pour achever les réseaux.
11. Procéder à l'évaluation des zones retenues afin de permettre la tenue de négociations et de fixer les limites des zones.
12. Consulter le public et entreprendre des négociations avec les peuples autochtones au sujet des zones retenues.
13. Réviser et établir définitivement les limites de chacune des zones retenues.
14. Conclure et signer les ententes nécessaires pour créer les diverses zones.
15. Créer les zones retenues.

Il se peut que toutes ces étapes ne doivent pas nécessairement être franchies, mais il semble que les divers gouvernements supérieurs au Canada suivent en gros ce processus pour tenter d'achever leurs réseaux. Les sections 6 et 7 du présent rapport décrivent les progrès réalisés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux relativement aux zones sauvages.

INTÉGRATION DU PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DE ZONES SAUVAGES DANS LES DIVERSES COMPÉTENCES

Étant donné la vaste étendue du territoire canadien, l'achèvement de notre réseau de zones sauvages constitue un projet important qui ne peut être mis en oeuvre qu'avec la coopération du gouvernement fédéral et des 12 gouvernements provinciaux et territoriaux.

À ce jour, ce sont surtout les organismes non gouvernementaux, en particulier le Fonds mondial pour la nature et les 225 organisations participant à la Campagne des espaces en danger, qui ont cherché à obtenir l'appui des gouvernements supérieurs en vue de l'achèvement de réseaux de zones protégées représentatives. Maintenant que la presque totalité des gouvernements de niveau supérieur ont donné leur appui au concept des espaces protégés, les organismes gouvernementaux prennent des mesures afin d'élaborer les programmes nécessaires pour achever les réseaux de zones sauvages. Pour ce faire, les gouvernements supérieurs ont participé le 25 novembre 1992 à une réunion rassemblant des représentants du Service canadien des parcs et des ministres responsables de l'environnement et de la faune et ont appuyé l'achèvement d'un réseau de zones sauvages représentatives à travers tout le pays.

Au fur et à mesure que les gouvernements supérieurs participent davantage à l'achèvement des réseaux de zones sauvages, il faudrait normaliser les approches utilisées, non seulement au sein d'une compétence mais aussi entre toutes celles qui sont concernées par ces programmes de désignation de zones sauvages. Voici les aspects les plus importants qu'il faudrait normaliser: